Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20240403-23-2024_Del-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024



Brie-Comte-Robert • Chevry-Cossigny • Servon • Varennes-Jarcy

1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

2:01 60 62 15 81

SEANCE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

N° 23-2024

Objet : Mise en place d'une tarification pour les demandes de tournage et prises photographiques sur le territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la note explicative de synthèse,

Considérant la nécessité de mettre en place une procédure régulant l'accueil de tournages sur le territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en place une grille tarifaire claire pour ce type de demande la plus exhaustive possible,

Considérant l'intérêt pour la Communauté de communes de l'Orée de la Brie de percevoir des recettes supplémentaires,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire,

Article unique : Approuve la grille tarifaire et le règlement du dossier d'inscription joints relatifs aux demandes de tournage sur le territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

Délibération adoptée à l'unanimité,

Fait à Brie-Comte-Robert, le 04 avril 2024.

Le Président, Jean LAVIOLETTE.

Accusé de réception en préfecture 077-247700644-20240403-23-2024_Del-DE Date de télétransmission : 05/04/2024 Date de réception préfecture : 05/04/2024



1 place de la Gare 77170 Brie-Comte-Robert

2:01 60 62 15 81

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 03 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le trois avril à dix-neuf heures et une minute, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-huit mars deux mille vingt-quatre s'est rassemblé salle du conseil de la Mairie de Brie-Comte-Robert sise 2 rue de Verdun.

Etaient présents :

Mesdames BERNARDO, FERRER, LABRUYERE (arrivée à la délibération N° 26-2024), LAFORGE, LOUISE-ADELE, NOEL, SANTIN, SAUVIGNON et Messieurs BEZOT, CHEVALIER, COLLON, COULOUMY, DARMON, DENION, DUPUY, LAVIOLETTE, MORIN, PENNEC, RALLIERE, SAMANIEGO, SAUVIGNON, VILLACA, WOFSY.

Etaient représentés :

Madame GONZAGUE pouvoir à Monsieur WOFSY. Madame MOLINERIS pouvoir à Monsieur COLLON. Madame ROLLET pouvoir à Monsieur VILLAÇA. Madame VINIT pouvoir à Monsieur BEZOT. Monsieur PRUVOT pouvoir à Madame BROCHARD. Monsieur SERGEANT pouvoir à Madame SANTIN.

Etaient absentes excusées :

Madame BOYER et Madame LABRUYERE (absente jusqu'à la délibération N° 25-2024 comprise).

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance. Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : 30

Membres en exercice: 30

Membres présents : 22 (jusqu'à la délibération N° 25-2024) puis 23

Membres excusés et représentés : 6

Membres absents non représentés : 2 (jusqu'à la délibération N° 25-2024) puis 1

Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 13 mars 2024.